



## - Attestation de conformité -

Les serveurs de vidéosurveillance intégrés par Avidéon sont validés et testés avant commercialisation. Ils respectent la législation en vigueur sur le territoire Français, et sont notamment conformes à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance.

L'obtention de la conformité à l'issue d'une installation impose que celle-ci soit réalisée par un prestataire professionnel. En effet, l'installateur qualifié doit respecter l'ensemble des préconisations stipulées dans les arrêtés et les règles de l'art s'y rapportant. Aussi, le système sélectionné doit tenir compte de la fluidité d'enregistrement (nombre d'images par seconde) requise en fonction du lieu d'implantation. A l'identique, les appareils de surveillance (caméras, dômes, objectifs...) sélectionnés doivent satisfaire aux définitions légales.

Les logiciels de vidéosurveillance intégrés aux serveurs Avidéon sont évolutifs. Les contrats de services *évolu'avi* rendent possible la mise à jour du système dès la parution d'une nouvelle version sur Internet. L'utilisateur est ainsi assuré de disposer d'un matériel conforme, y compris dans l'hypothèse d'évolutions législatives relatives à ce type d'équipement.

Fait pour valoir ce que de droit, à Evry, le 2 janvier 2008.

Léonard BEAUDON  
Responsable informatique, contrôle qualité

Philippe GIRAUD  
Directeur Général

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Beaudon', written over a large, faint, stylized signature graphic.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Giraud', written over a large, faint, stylized signature graphic.

cf : <http://www.avidéon.fr/cients/dl/arrete070803.pdf>

